

COMMUNE DE MANHAY

A V I S

Il est porté à la connaissance des administrés que :

- 1. la modification du règlement de travail du personnel communal arrêtée par le Conseil communal en séance du 01 juin 2021 a été approuvée par la Tutelle en date du 14 juillet 2021.*
- 2. la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel arrêtée par le Conseil communal en séance du 01 juin 2021 a été approuvée par la Tutelle en date du 19 juillet 2021.*

Ces règlements peuvent être consultés par la population au Secrétariat de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux ou sur le site de la Commune www.manhay.be

Manhay, le 28 juillet 2021.

Par le Collège :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,


S. MOHY


G. HUET

